

BOURSE

ALSTOM DÉVISE

L'action du constructeur ferroviaire français Alstom plongeait de plus de 30% jeudi après un avertissement sur un indicateur clé de trésorerie, désormais annoncé négatif pour l'ensemble de l'exercice. Le groupe a prévenu avoir enregistré un flux de trésorerie disponible (*free cash flow*) de -1,15 milliard d'euros au 1^{er} semestre de son exercice décalé 2023-2024. Il prévoit que cet indicateur ressortira entre -500 et -750 millions d'euros sur l'exercice. ATS/AWP

Les investissements immobiliers risquent gros

Hypothèques » La hausse des taux d'intérêt plombe les aspirations à devenir propriétaire.

L'évolution des investissements immobiliers s'annonce morose au cours des 12 prochains mois, à en croire une étude du géant du conseil KPMG. Le relèvement des taux d'intérêt est perçu comme un risque important par un nombre croissant de sondés.

Indicateur avancé publié depuis plus de dix ans, le Swiss

Real Estate Sentiment Index (Sresi) a dégringolé en 2023 – et pour la deuxième année consécutive – à une valeur plancher, soit -77,4 points, a indiqué KPMG jeudi. Il avait déjà chuté à -32,5 points lors de la précédente édition.

Par rapport à 2020, les taux d'intérêt sont perçus comme un risque par deux fois plus de personnes interrogées, précise le communiqué. Les auteurs de l'étude citent également la

«perception de la baisse de la valeur des biens immobiliers» et le renforcement de la réglementation comme des facteurs prépondérants dans l'évolution défavorable de l'indice.

La proportion de sondés qui s'attendent à une forte baisse des prix (plus de 3%) a pratiquement doublé en un an, bien qu'une large majorité table plutôt sur un léger repli de 0,5 à 3%. Le Tessin, la Suisse orientale et l'Espace Mittelland se-

raient les régions les plus touchées par le recul des prix. Des augmentations légères sont prévues à Zurich et dans la région lémanique.

Les participants au sondage anticipent un tassement des prix pour l'ensemble des catégories de biens immobiliers, surtout pour les surfaces commerciales. Les prévisions sont un tant soit peu plus favorables pour les logements, plus d'un

quart des sondés misant sur une progression.

Les attentes s'avèrent négatives quelle que soit la catégorie de participants au sondage, les sociétés immobilières étant les plus pessimistes, suivies par les assurances puis les investisseurs professionnels et privés. KPMG a interrogé plus de 350 acteurs du secteur immobilier en Suisse, représentant un volume d'investissement de 350 milliards de francs. » ATS/AWP

Bruxelles impose aux multinationales de prévenir les atteintes aux droits humains et à la planète

Des entreprises moins polluantes



Prévenir la pollution au lieu de réagir aux dommages causés par les multinationales à la planète, telle est la volonté de l'Union européenne (UE). Keystone

« MAUDE BONVIN

Environnement » L'Union européenne (UE) veut rendre les multinationales responsables de leurs atteintes à l'environnement et aux droits humains. Elle planche sur une nouvelle directive au sujet du devoir de vigilance qui oblige les entreprises à agir pour éviter des désastres comme la pollution du fleuve Niger ou l'effondrement d'usines textiles au Bangladesh. Si un dommage est causé, les lésés pourront saisir la justice et la société voir sa responsabilité civile engagée. Ce texte devrait être adopté par Bruxelles en fin d'année voire début 2024.

« Il s'agit d'un changement monumental. Les sociétés mères devront contrôler l'activité de leurs sous-traitants pays par pays », indique la professeure des universités et spécialiste française du droit de la compliance, Marie-Anne Frison-Roche. Elle s'exprimait, en début de semaine, à l'Université de Fribourg, lors d'une table ronde organisée par l'ambassade de France et le groupe de réflexion foraus. Certaines

multinationales disposent d'une centaine de sous-traitants. Les entreprises concernées par cette modification devront mettre sur pied des plans de vigilance et mener des audits indépendants.

Les PME seront exclues du champ d'application de cette norme. « Si elles offrent des services ou des biens aux multinationales concernées par ce nouveau texte, elles devront toutefois répondre à de nouvelles exigences. Cela afin que ces PME ne se voient pas reprocher un manquement par l'entreprise qui sera elle soumise à cette future directive », explique le coresponsable du programme Europe du foraus, Idris Abdelkhalik.

Eviter la pagaille

Pour le Groupement des entreprises multinationales (GEM), les grandes sociétés suisses actives sur sol européen devront se conformer à ce nouveau droit. « La Suisse doit donc s'aligner sur cette directive, afin de garantir la sécurité juridique et d'éviter des législations disparates, ce qui peut entraîner des obligations sans valeur ajoutée

ou des doubles emplois pour les entreprises. Il en va aussi de l'image et de l'attractivité de la Suisse », déclare Larissa Robinson, secrétaire générale du GEM. Et de dénoncer la passivité du Conseil fédéral qui promet un énième rapport à ce propos d'ici à la fin de l'année. L'adaptation du droit helvétique prendra plusieurs années. Le GEM regroupe 103 membres qui totalisent 38 000 emplois.

A l'heure actuelle, seules certaines firmes actives dans l'extraction de minerais dans les zones de conflit et dans des pays où sévit le travail des enfants doivent fournir un rapport sur la manière dont elles comptent empêcher ces risques.

Cette obligation fait suite au rejet dans les urnes en 2020 de l'initiative pour des multinationales responsables et de l'acceptation de son contre-projet. Les sociétés comptant au moins 500 collaborateurs doivent en outre publier un rapport sur leur développement durable. Le gouvernement envisage d'abaisser le seuil à 250 pour se conformer à une autre directive euro-

péenne entrée en vigueur au début de cette année.

Pour la professeure de droit commercial à l'Université de Fribourg Isabelle Chabloz, la loi helvétique s'avère déjà dépassée en raison des dernières règles de reporting en matière de durabilité adoptées par l'UE et des futures obligations que risque d'apporter la directive sur le devoir de vigilance. En matière de responsabilité civile, aucune norme spécifique n'est prévue mais uniquement des sanctions pénales en cas de fausses indications contenues dans les rapports.

Un plan d'action

A la tête de Colas Suisse, Renaud Roussel estime que, pour avancer, des normes sont nécessaires. En tant que filiale d'un groupe de construction international basé en France, Colas Suisse doit s'adapter à la nouvelle loi européenne. Les dirigeants de l'entreprise ont développé un plan d'action avec la formalisation d'objectifs à atteindre et le choix d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. Ce plan s'articule autour de huit axes allant

de l'électrification de sa flotte à l'égalité salariale, en passant par la recherche et le développement sur des liants végétaux pour remplacer le bitume ou la revitalisation écologique de carrières d'agrégats.

Rassembler

L'objectif de la firme est de réduire de 30% ses émissions de CO₂ d'ici à 2030. Pour ce faire, elle a pris 150 engagements applicables auprès de la cinquantaine de pays dans lesquels elle est présente.

Si les entreprises ont un rôle à jouer dans la préservation de la planète, rassembler toutes les parties – clients, fournisseurs, partenaires et collaborateurs – autour de ce même objectif s'avère indispensable, selon Renaud Roussel, pour qui il est essentiel que les collectivités publiques fassent preuve d'ouverture. « Les donneurs d'ordre se montrent regardants en matière de certification des produits. Or certifier un nouveau produit, cela génère des coûts importants. C'est un des freins à notre développement vers une économie circulaire », conclut le directeur. »



« Le Conseil fédéral doit agir »

Larissa Robinson